

LE PLAN SIMPLE DE GESTION

Laurence PLAIGE, technicien du CRPF pour la Seine-et-Marne et l'Essonne.

Monsieur Georges Defrance, propriétaire forestier sylviculteur en Seine-et-Marne, a bien voulu répondre aux questions de Laurence PLAIGE.

■ *Vous avez fait agréer plusieurs plans simples de gestion (PSG), pourquoi avez-vous fait établir ces documents ?*

Nous en sommes à la deuxième génération de PSG pour le bois des Fontaines et la première pour le groupement forestier des Ecrennes (propriété acquise après celle des Fontaines). Ce document permet de savoir où on en est et de diriger les travaux sur un certain nombre d'années. C'est un outil pratique, car il permet de planifier un programme de coupes et travaux.

■ *Si la législation actuelle n'existait pas, auriez-vous besoin d'un tel document ?*

On n'en aurait peut-être pas besoin, mais il nous aide à faire quelque chose de correct.

■ *Dans le PSG, il y a une partie description de la forêt, une autre définition des objectifs, et pour atteindre ceux-ci, il y a les coupes et travaux (ce sont donc les moyens pour atteindre le but fixé). Parmi ces 3 aspects, quel est celui qui vous paraît le plus important ?*

Nous prévoyons des travaux pour échelonner le travail que nous faisons par nous-même en temps libre, en dehors de l'agriculture. Par exemple, cet hiver nous avons débroussaillé une parcelle d'épine noire, de prunellier, pour refaire

une plantation de peuplier. C'est la prévision de ces travaux-là, qui nous a permis, le moment venu, de les réaliser. C'est parce que, lors de l'établissement du PSG, nous avons mis à plat toutes nos parcelles, nous avons fait une description de leur état, et à partir de cela, nous nous sommes définis des objectifs pour les dix ans de validité du PSG. Pour atteindre ceux-ci, nous avons prévu des coupes et des travaux.

Autre exemple, dans les parcelles de peuplements naturels à base de chêne, nous avons prévu des éclaircies dans les grumes et des balivages dans le taillis.

■ *Vous reportez-vous souvent à ce programme ? Dans le courant de la vie comment utilisez-vous concrètement ce document ?*

Tous les ans, avec mes fils, nous faisons une, quelques fois deux tournées en forêt, et nous voyons ce que nous allons faire dans l'année qui vient, et ce que nous devons éventuellement reporter à la suivante. Parfois nous décalons des interventions faute de temps, mais surtout, nous nous adaptons aux peuplements, à leurs réactions, à leur vitalité. Il y a des parcelles où ça pousse plus vite que d'autres. C'est la tournée de terrain qui permet de redéfinir les priorités et il y a parfois un petit décalage par rapport aux prévisions du PSG, mais ce n'est pas grave puisque nous avons une marge, cinq ans en plus ou en moins, par rapport au programme. Par exemple, nous avons eu dernièrement une glandée exceptionnelle, et les petits

chênes ont fait une pousse de 25 à 30 centimètres, alors que d'habitude, ils ne font que 3 ou 4 feuilles. En voyant cette régénération acquise, ce serait le moment d'ouvrir les peuplements pour que les semis se développent. Mais il y a déjà des baliveaux de chêne de qualité au dessus, donc la jeunesse de la forêt est déjà assurée sans qu'on ait à se soucier des semis. Par contre, dans les parcelles où il n'y avait que du bouleau, et que nous avons coupées à blanc il y a plusieurs années, là, tous les glands qui avaient été amenés par les animaux ou par moi-même, ont pu se développer à loisir et doit être dépressé petit à petit. Je mets en effet des bâches sous des beaux chênes et je récolte ainsi les fruits que je répartis dans les peuplements qui en manquent. La sécheresse et la canicule ont fait dépérir les rejets de bouleau. Maintenant, donc, les chênes font 3 à 4 mètres de haut. La météo nous a aidé, nous n'avons pas eu à faire de dégagement. Actuellement, avec la pression du sanglier ce ne serait plus une méthode de régénération possible, et même les pigeons ramiers se nourrissent des glands s'il n'y a pas un peu d'herbe pour qu'ils s'alimentent.

■ D'après vous, la maîtrise de la pression du gibier devient difficile pour assurer la gestion forestière ? Dans le cadre de la loi de juillet 2001, au niveau du grand gibier il est pourtant demandé au propriétaire de concevoir une adéquation entre sa gestion sylvicole et sa gestion cynégétique. Pensez-vous que ce soit une avancée ?

Oui, c'est une très bonne chose car du coup, c'est au propriétaire seul de faire la demande de plan de chasse. C'est lui qui constate les dégâts dans la forêt, le

chasseur, lui, vient uniquement pour tirer le gibier. Le propriétaire, s'il constate que les animaux endommagent les arbres, doit alors pouvoir demander qu'on lui attribue plus de bracelets, car il a la responsabilité de sa forêt. Mais le chasseur devrait aussi comprendre que, s'il y a trop d'animaux, cela compromet à terme la qualité du gibier chassé. Dans le PSG, le propriétaire doit réfléchir aux modes de gestion des peuplements qui vont permettre de garantir la vie d'une forêt de qualité, et celle d'animaux en bonne santé.

■ Peut-on dire que ce document vous permet de mieux apprécier votre patrimoine forestier ?

Bien sûr, puisque c'est un document où on a commencé par décrire tous les peuplements, parcelle par parcelle ; et puis, on regarde les aspects chasse ; les contraintes administratives qui peuvent exister, soit suite à des avantages fiscaux, soit du fait d'enjeux environnementaux particuliers. La réalisation du PSG, c'est l'occasion de tout remettre à plat, puis de prévoir ce qu'on va faire en fonction des moyens et aussi des contraintes de toutes natures. Au fil du temps, on peut renseigner le document sur ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait parcelle par parcelle. C'est une mémoire, un outil de transmission. Si cela intéresse mes petits enfants, ils auront de quoi continuer, mais pour l'instant ils sont encore jeunes et j'ai l'impression que c'est quand on a un certain âge qu'on s'intéresse à la forêt. Et puis c'est aussi un don d'aimer et de s'occuper de la nature, et cela aussi pourrait être transmis aux jeunes générations.